

Sous la direction de
Marcel Fournier
coordonnateur du *Fichier Origine*

**Les origines familiales des pionniers
du Québec ancien
(1621 – 1865)**

«Extrait du livre publié 2001
avec une mise à jour en 2005»

Québec
Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Paris
Fédération Française de Généalogie

L'immigration européenne au Canada français des débuts à 1865

Robert Larin, Ph. D.

Tous les pauvres gens feraient bien mieux ici qu'en France pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux ; ils ne manqueraient pas ici d'emploi, et ne pourraient pas dire ce qu'ils disent en France, qu'ils sont obligés de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouvent personne qui leur veuille donner de la besogne ; en un mot, il ne faut personne ici, tant homme que femme, qui ne soit propre à mettre la main à l'œuvre, à moins que d'être bien riche.

Pierre Boucher, 1664¹

Il est assez difficile de rendre un compte absolument exact de l'émigration européenne vers le Canada puisque chaque migrant n'a pas toujours été inscrit dans un document d'archive permettant de bien l'identifier. Les compilations des historiens oublient forcément un certain nombre de cas et s'appuient assez souvent sur des estimations. L'interprétation des données brutes reste par ailleurs assez instinctive. Le portrait que l'on peut tenter d'ébaucher ici ne sera, en somme, qu'une image virtuelle encore appelée à se transformer au rythme des nouvelles recherches et des réinterprétations. On se souviendra, non sans un certain sourire, qu'en 1859, l'historien Rameau de Saint-Père arrivait à la conclusion qu'à peine « quelque chose comme 10 000 émigrants » étaient passés de France au Canada avant 1760² alors que le tableau suivant fait aujourd'hui tripler ce nombre.

Tableau I
Origine et composition de l'immigration brute canadienne antérieure à 1760³

	Sexe	France	Europe	Nouvelle-Angleterre	Acadie	Amérindiens intégrés	Noirs	Total
Soldats	m	>15 508	> 361					≈ 16 000
Travailleurs engagés	m	≈ 5 000	> 311					≈ 5 300
Enfants de moins de 15 ans	m f	≈ 600						≈ 600
Femmes célibataires	f	2 105	> 71					≈ 2 200
Épouses	f	250						250
Réfugiés	m f			> 45	≈ 1 900			≈ 1 900
Captifs, déportés, prisonniers	m f	≈ 650	> 113	≈ 1000				≈ 1 800
Religieux	m f	710	17					727
Nobles, fonctionnaires, officiers	m	≈ 2 000	> 8					≈ 2 000
Marchands, négociants	m	≈ 2 500	> 24					≈ 2 500
Esclaves	m f					≈ 1 578	≈ 455	≈ 2 000
Autres	m f				≈ 200	≈ 300		≈ 500
TOTAL	m f	≈ 30 00	≈ 1 000	≈ 1000	≈ 2 100	≈ 2 000	≈ 500	≈ 36 000

Légende
< moins de
> plus de
≈ environ

¹ Pierre BOUCHER, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Société historique de Boucherville, 1964, p. 162-163.

² Edme RAMEAU de SAINT-PÈRE, *La France aux colonies*. Études de la race française hors de l'Europe, Paris, A. Jouby, 1859, deuxième partie, p. 94.

³ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Septentrion, 2000, p. 71-87, tableau, p. 82.

Les figures I et II veulent souligner la diversité du flux migratoire : le peuplement du Canada de la Nouvelle-France ne fut pas exclusivement d'origine française et se composait de soldats, de travailleurs, de filles à marier, de prisonniers, de captifs, de réfugiés, de nobles, de bourgeois, de religieux, d'esclaves et même d'Amérindiens que l'on tentait d'assimiler dans la société en formation.

Figure I

Origine géographique de l'immigration canadienne avant 1760⁴

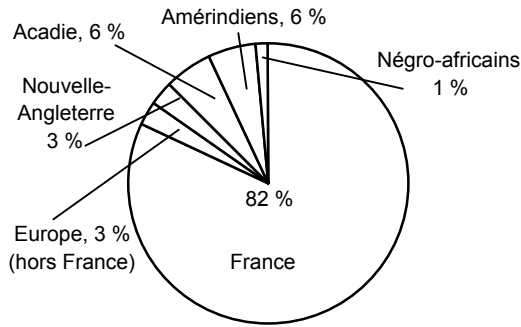
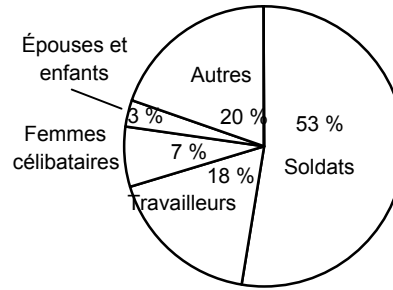


Figure II

Statut socioprofessionnel des immigrants d'origine européenne avant 1760⁵



Il faut bien saisir, d'autre part, la distinction entre l'immigration totale, celle présentée au tableau I, et l'immigration fondatrice, c'est-à-dire celle ayant donné une descendance disséminée dans la population francophone actuelle. Nos ancêtres ne formaient en fait qu'une minorité dans l'ensemble du flux migratoire.

Figure III

L'immigration fondatrice au sein de l'émigration française vers le Canada avant 1760⁶

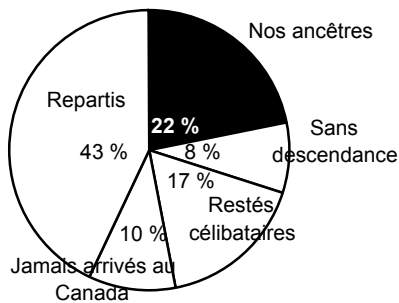
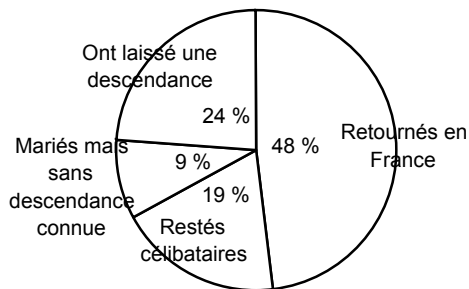


Figure IV

L'immigration française au Canada sous le régime français⁷



⁴ Selon les données du tableau I.

⁵ Selon les 31 000 immigrants d'origine française et européenne présentés au tableau I.

⁶ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Septentrion, 2000, p. 116.

⁷ Selon les données de la figure III sur la base de l'immigration d'origine française effectivement arrivée au Canada.

Il faut enfin distinguer l'émigration partie de France et l'immigration effectivement arrivée au Canada (figures III et IV). Dans le premier cas, environ 10 % des émigrants embarqués en France avant 1760 ne sont jamais parvenus à destination étant décédés en cours de route, ou encore, leur navire s'étant égaré, ou ayant été victime de la marine anglaise, des pirates, des mauvais vents ou des icebergs. Pas moins de 43 % du même contingent débarqua à Québec pour en repartir après au moins une année passée au Canada, alors que 17 % s'établit en permanence mais resta célibataire et que 8 % se maria sans laisser aucune descendance connue. À peine 6 500 pionniers (22 %) d'origine française, dont seulement 1500 femmes, ont laissé une descendance. Ce sont nos ancêtres.

C'est donc la descendance issue d'un groupe assez restreint de pionniers, et non point l'abondance de l'immigration, qui a véritablement colonisé le Canada. La France n'a jamais eu de véritable politique colonisatrice et le Canada ne vit guère arriver que 250 couples ou familles comptant à peine 600 enfants. La moitié des Français arrivés avant 1760 étaient des soldats ; au moins un sur six était un travailleur engagé. Les autres étaient des nobles (ou des aspirants à la noblesse) de plume ou d'épée, des prêtres et des religieuses, des esclaves, des prisonniers ou des réfugiés, des pêcheurs attirés par l'abondance des ressources poissonneuses, des ouvriers spécialisés à qui on offrait des salaires alléchants, des artisans à la recherche d'une clientèle captive, ou encore des marchands venant soit vendre leur camelote soit s'enrichir dans le commerce pelletier. On voyait plus rarement arriver des femmes et parfois des enfants. En somme, le Canada était beaucoup moins une colonie de peuplement que le foyer d'une importante immigration militaire et professionnelle, essentiellement masculine et célibataire. De façon générale, ces jeunes arrivants ne venaient nullement coloniser le Canada, mais répondaient aux circonstances appelant des travailleurs et des militaires dans cette colonie vers laquelle ils s'étaient embarqués avec la ferme intention de rentrer chez eux après quelques années avec, autant que possible, du moins espérait-on, un petit pécule. Quarante huit pour cent des Français arrivés au Canada avant 1760 finiront ainsi par en repartir après y avoir vécu au moins un an. Assez peu nombreux, les véritables immigrants, c'est-à-dire ceux qui arrivaient au Canada avec déjà la volonté bien arrêtée de s'y installer définitivement, étaient souvent... des immigrantes. Les épouses accompagnant leur mari, les fillettes venues avec leurs parents, les religieuses ainsi que les femmes célibataires venant fonder une famille arrivaient au Canada pour y passer le reste de leur vie. Dès le départ, et contrairement à celle des hommes, l'immigration féminine se voulait définitive.

Mais le cours des choses ne suit pas nécessairement l'itinéraire tracé au départ et les Français du Canada n'étaient pas insensibles aux avantages qu'offrait la vie dans cette colonie. C'est pourquoi la moitié de ceux que le chômage et les circonstances liées au contexte socioéconomique avaient conduits dans cette colonie, et qui y avaient vécu un certain temps, finissaient par décider de s'y établir définitivement. Sage décision ! Le peuplement du Canada s'est donc ainsi réalisé, sous le régime français, à partir d'une mince immigration souvent féminine, d'une importante mobilité de travail masculine qui, une fois sur deux, finissait par se transformer en immigration définitive et grâce ensuite, et surtout, à la descendance nombreuse de ceux et celles qui y fondèrent une famille.

Il faudrait donc se défaire du mythe de la France envoyant des colons immigrant en Nouvelle-France. Le Canada n'était pas pour la métropole une colonie de peuplement mais une terre de mission et surtout un réservoir pelletier, poissonnier et baleinier. Le roi y voyait un territoire à évangéliser et surtout à développer (économiquement) et donc à défendre. La France voulait garder près d'elle tous ses ressortissants, même les huguenots qu'elle jugeait pourtant indésirables, et n'a donc jamais doté ses colonies d'une véritable politique de colonisation. Elle envoyait certes au Canada de très nombreux soldats et des fonctionnaires, mais elle n'a jamais financé un envoi massif et continu de colons, à l'exception, peut-être, des prêtres, religieux et religieuses voyageant gratuitement sur les navires du roi, de quelque 650 fils de familles, faux sauniers et autres déportés au Canada, et à l'exception surtout des 770 filles du roi envoyées entre 1663 et 1673. Le roi abandonnait à des compagnies privées le soin de recruter et d'établir des colons sans trop s'inquiéter du fait que celles-ci n'avaient aucun intérêt, surtout monétaire, à s'acquitter convenablement de cette

responsabilité. On a beaucoup fait état de cette courte période au cours de laquelle Louis XIV aurait pris à cœur d'envoyer 300 colons par année pendant dix ans, mais, à y regarder de près, les 95 « colons » partis de Dieppe en 1664 n'étaient que des travailleurs engagés pour trois ans dont seulement trois pourraient s'être établis au Canada. Le roi se complaisait à affirmer (et à croire ?) qu'il envoyait des colons alors qu'il ne faisait, en réalité, que subventionner la mobilité de la main d'œuvre⁸.

L'administration royale, qui ne s'occupait guère d'envoyer elle-même des travailleurs aux colonies, obligea, à partir de 1647, les navires marchands d'embarquer des « engagés ». Cette obligation a été mise en application dans tous les ports de France et semble avoir été systématiquement respectée jusqu'à la Conquête. Toutefois, les armateurs ont trouvé divers moyens d'alléger leur obligation, notamment en affublant d'un métier plus ou moins fictif les engagés qu'ils recrutaient puisqu'il avait été accordé que l'engagement d'un travailleur spécialisé équivalait à celui de deux journaliers. Voilà pourquoi, alors que seulement 10 % des travailleurs qui débarquaient au Canada avaient quelque qualification et expérience professionnelles, les 23 engagés partis de Honfleur à destination de Québec entre 1749 et 1755 furent systématiquement tous enregistrés comme des travailleurs qualifiés. Dix d'entre eux sont dits cordonniers bien que le Canada n'en avait nul besoin compte tenu du grand nombre de soldats et ex-soldats qui exerçaient cet art, tant dans les troupes que dans la société civile. En 1749, les navires de Bordeaux transportent presque autant de soldats que d'engagés. En 1755, le navire *Parfaite Union* de Honfleur fut dispensé du transport de six engagés en compensation pour celui, gratuit, d'une sage-femme de l'Hôtel-Dieu de Québec mais, la même année à La Rochelle, le *Saint-Pierre-de-la-Grippe* n'était compensé que de « deux places d'engagés » pour obéir à l'ordre du 27 avril de transporter Charles Philippe Rimbaud, habitant de Détroit. L'armateur du navire *Petite Susanne*, parti de La Rochelle pour Québec au printemps de 1757, fut dispensé de l'obligation d'embarquer quatre engagés en payant 240 livres au trésorier de la marine. Parmi les 46 soi-disant engagés pour le Canada déclarés à Bayonne entre 1749 et 1759, il en est quelques-uns qui n'étaient en réalité que des voyageurs nullement assujettis à un contrat d'engagement⁹. En somme, le roi de France déléguait à des gens d'affaires la responsabilité d'envoyer des Français au Canada en se souciant fort peu de la façon dont ceux-ci allaient s'acquitter de cette responsabilité.

Faute d'une véritable politique française de peuplement, les administrateurs appliquaient sur place, à Québec, une politique pragmatique visant à retenir dans la colonie les militaires et les travailleurs au terme de leur engagement. On puisait parfois dans le trésor du roi et les seigneurs rivalisaient entre eux pour offrir des lots et des conditions de censive nettement plus avantageuses que ce que l'on aurait pu obtenir en France. La profusion des bonnes terres, la possibilité d'exercer simultanément un métier, l'abondance du poisson et du gibier, la salubrité de l'environnement, l'absence d'impôts, la possibilité de participer à la traite des fourrures étaient autant d'arguments convaincants. Considérant tous les avantages qu'offrait la vie au Canada, 52 % des Français arrivés dans la colonie s'y sont finalement établis en permanence. L'ensemble de ces conditions de vie favorables ont aussi eu pour effet de stimuler la fécondité de la moitié de ceux qui restaient, c'est-à-dire d'un arrivant sur quatre qui parvenait à fonder une famille et à laisser une descendance. Ce ne fut donc pas tant la (faible) valeur attractive du Canada qui y établissait des colons que sa force de rétention qui réussissait à attacher dans la colonie la moitié de ceux qui étaient venus gagner temporairement leur vie. En 1760, alors que l'empire colonial français était peuplé d'esclaves noirs, la France avait réussi à implanter au Canada la moitié de tous les Français d'origine vivant dans ses colonies¹⁰.

⁸ Robert LARIN, « Engagés pour le Canada à Dieppe », dans *L'Ancêtre*, vol. 25, nos 5 et 6, février-mars 1999, p. 163-172. Aussi dans Internet à l'adresse suivante : mistral.ere.umontreal.ca/~larinr/dieppe.html

⁹ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 72-73 ; *Idem*, ouvrage en préparation consacrée au peuplement du Canada à partir de diverses listes inédites de passagers de navire, de travailleurs engagés, de soldats de la marine etc.

¹⁰ Robert LARIN, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, p. 109.

Mieux que n'importe où ailleurs, et un peu malgré elle, la France a pu implanter des Français au Canada, mais des Français qui devenaient rapidement des Canadiens bien façonnés, c'est-à-dire imprégnés par leur nouvel environnement et par la société originale qui s'y était formée. Le *Fichier Origine* remonte maintenant jusqu'aux origines européennes, surtout françaises, des pionniers qui se sont établis sur le territoire du Québec actuel. Mais on aurait tort de croire que l'immigration française se soit interrompue avec la Conquête de 1760 et le traité de Paris de 1763. Les tableaux, placés en annexe du présent ouvrage, recensent l'émigration française jusqu'en 1865 et inviteraient à bien des commentaires. Mais on rejoindra rapidement l'essentiel en considérant que l'histoire de l'implantation de cette population principalement d'origine française en Amérique du Nord repose essentiellement sur l'apport collectif de chacun de ces pionniers. Lorsqu'elle est bien documentée, c'est-à-dire bien incarnée dans un milieu de vie familial, géographique, culturel et social, la biographie individuelle d'un émigrant devient un témoignage significatif permettant, sinon de bien sonder les motivations profondes à l'origine de son départ pour la Nouvelle-France, tout au moins d'en reconstituer le contexte. Chaque histoire particulière jette alors un peu plus de lumière sur la globalité du phénomène migratoire et devient représentative des grandes lignes de force dirigeant la non moins grande variété des situations. Le *Fichier Origine* fournit une masse importante de faits biographiques se rapportant surtout à l'immigration fondatrice, celle ayant laissé une descendance, mais aussi à quelque 90 célibataires parmi les plus éminents. L'histoire, tout aussi importante, mais différente et représentative de 48 % des cas, des Français ayant quitté le Canada après quelques années de vie reste beaucoup plus insondable.

Un acte de baptême répertorié dans le *Fichier Origine* fournit désormais une date de naissance précise dans un lieu bien localisé. Cela permet de poser un premier jalon spatio-temporel dans le cheminement des pionniers depuis le moment de leur naissance quelque part en France, puis ceux de leur arrivée et de leur établissement au Canada, jusqu'à celui de leur décès souvent quelque part ailleurs en Amérique du nord, aux Caraïbes, voir, et beaucoup plus souvent qu'on ne l'imagine, en Europe. Pousser encore d'avantage la recherche généalogique jusqu'aux actes de baptême, mariage et sépulture des frères et sœurs, des parents et grands-parents permettrait de reconstituer le milieu familial du futur migrant, de découvrir, par exemple, qu'il provenait d'une communauté protestante ou, encore, que son engagement pour les colonies survenait au moment où, en année de mauvaises récoltes, il se voyait l'aîné d'une famille nombreuse en proie à la misère. De telles recherches généalogiques permettraient aussi de reconstituer les liens entre des pionniers issus d'un même foyer d'émigration et de mettre le doigt sur des traditions migratoires et des migrations en chaîne s'appuyant sur des réseaux d'entraide familiale et de solidarité de provenance qui se maintenaient, parfois pendant plusieurs générations, entre immigrants du Canada, leur famille française et leur terroir d'origine¹¹. Le *Fichier Origine* n'est donc pas un aboutissement, mais une importante piste de recherche, destinée à s'enrichir encore, sur les origines lointaines de ce que nous étions et sommes devenus. C'est une porte toute grande ouverte, au chercheur de répondre à l'invitation.

¹¹ Robert LARIN, « Engagés et passagers de Bayonne pour le Canada (1749-1759) : un regard sur le peuplement de la Nouvelle-France ». Il reste assez peu de vestiges de la correspondance échangée entre les habitants du Canada et leur famille française. On trouvera certaines de ces lettres dans le fonds ANC (Archives nationales du Canada), MG 40 D5, Série HCA 32 (voir notamment dossiers nos 166 et 172, 2^e partie).

Le *Fichier Origine* une base de données exceptionnelle

Marcel Fournier, A.I.G.

La population de la Nouvelle-France n'a point eu pour origine, comme plusieurs ont pu le penser, quelques aventuriers, quelques hommes de hasard, quelques individus déclassés et enrôlés par l'État. Ce fut une immigration réelle d'un élément intégral de la nation française, paysans, soldats, bourgeois et seigneurs ; une colonie, dans le sens romain du mot, qui a importé la patrie toute entière avec elle. Le fond de ce peuple, c'est un véritable démembrement de la souche de nos paysans français.

E. Rameau de St-Père, 1859¹

Les chercheurs qui s'intéressent aux origines familiales des pionniers et pionnières du Québec constatent l'évidente complémentarité des généalogies française et québécoise sous l'Ancien Régime. Les informations contenues dans les actes de l'état civil français, complétées par les actes québécois, permettent de constituer une base de données exceptionnelle et connue depuis quelques années sous le nom de *Fichier Origine*.

L'intérêt des Québécois pour la recherche généalogique

Au Québec, comme dans plusieurs pays du monde, la généalogie est une discipline pratiquée par un nombre toujours croissant d'adeptes provenant de toutes les classes sociales et de tous âges. Les Québécois et les autres Francophones d'Amérique sont avides de connaître leur ascendance agnatique à travers les dix ou douze générations qui les séparent de nos ancêtres français. Une fois le lien filiatif établi, les Canadiens, d'origine française, poursuivent leurs recherches dans les archives de la mère patrie pour remonter une ou deux générations supplémentaires.

Le réputé généalogiste René Jetté, dans son *Traité de généalogie*², a écrit : « *La généalogie est tantôt une profession, tantôt une passion, mais c'est avant tout une pratique, généreusement alimentée d'ailleurs des deux côtés de l'Atlantique Nord, par des kilomètres de manuscrits et d'imprimés* ». Cette citation résume bien la complémentarité des généalogies française et québécoise malgré les siècles qui nous séparent et qui maintenant les réunit.

Les registres paroissiaux du Québec ancien

Les registres paroissiaux de la Nouvelle-France remontent à 1621 et se poursuivent sans interruption jusqu'à nos jours. Pendant toute la période du Régime français, qui se termine par la Conquête en 1760, la rédaction des actes de baptême, mariage et de sépulture est sous la responsabilité du clergé qui adopte la réglementation française en vigueur à cette époque. Les Édits civils de Villers-Cotterêts (1539) et Blois (1579) s'appliquent donc à la tenue des registres en Nouvelle-France. Il en fut de même lorsque l'ordonnance royale de 1667 a imposé la tenue des registres en deux exemplaires.

De 1621 à 1703, la rédaction des registres n'a jamais donné lieu à une abondante réglementation ecclésiastique ou civile. Au Canada, les règles ont été fixées pour la première fois en 1703 lors de la publication du Rituel du diocèse de Québec³. Celui-ci apportait quelques précisions quant à la rédaction des actes qui étaient libellés d'après le *Rituale romanum*, promulgué par le pape

¹ Edme Rameau de St-Père, *La France aux colonies*. Étude de la race française hors de l'Europe, Paris A. Jouby, 1859, deuxième partie, p. 88.

² René Jetté, *Traité de généalogie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, couv. 4.

³ *Rituel du diocèse de Québec*, publié par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de Québec, Paris, Simon Langlois, 1703.

Paul V en 1614, et divers rituels français. Les formulaires proposés en 1703 n'ont été révisés qu'en 1836, soit 133 ans après leur mise en force.

Contrairement à la pratique française, la déconfessionnalité de l'état civil au Québec ne date que du 1^{er} janvier 1994, date à laquelle le Gouvernement a modifié certains articles du code civil pour instituer la fonction de directeur de l'état civil. La création de cette direction a entraîné le retrait des registres postérieurs à 1900, conservés jusqu'alors dans les palais de justice. Les registres rédigés depuis les cent dernières années ne sont donc plus accessibles à la consultation à l'exception d'une copie microfilmée des actes disponibles jusqu'en 1940⁴.

Par ailleurs, les registres catholiques antérieurs à 1800 ont été dépouillés systématiquement par les chercheurs du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH). Depuis le début des années 1980, les Québécois ont accès à une banque de données unique au monde qui contient quelque 690 000 actes pour la période de 1621 à 1799. Quant aux registres de la période 1800 à 1899, bien qu'ils ne soient pas numérisés, ceux-ci sont disponibles, sur microfilms, dans les centres régionaux des Archives nationales du Québec et dans certaines bibliothèques généalogiques.

Les registres paroissiaux du Québec ancien constituent donc le prolongement des registres de l'état civil français. Pour quelque 14 000 des 30 000 Français établis au Canada entre 1608 et 1763, et un autre millier arrivés au siècle suivant, leurs actes de mariage et de sépulture sont consignés dans nos registres tandis que leurs actes de baptême sont consignés dans les registres des paroisses de France.

La complémentarité des registres de nos deux pays permet d'identifier ces individus, d'établir leur filiation en France et de suivre leur destinée au Canada. Comme la majorité des arrivants sont originaires des anciennes provinces de France, l'intérêt des généalogistes québécois pour les archives de l'Ancien Régime prend tout son sens.

La recherche en France

En raison de l'intérêt toujours croissant des Québécois pour établir leurs lignées agnatiques au-delà du premier ancêtre arrivé en Nouvelle-France, plusieurs chercheurs ont, depuis des décennies, sillonné les régions françaises à la recherche de l'acte de baptême de leur premier ancêtre et du mariage de leurs parents.

Parmi ceux qui ont parcouru la France à la recherche de ces précieux documents, le plus prolifique est le père Archange Godbout, fondateur de la Société généalogique canadienne-française. Lors de ses deux séjours en France : 1919 à 1923 et 1929 à 1932, il a retracé quelque 800 actes de baptême et un nombre important d'actes de mariage. Son fonds d'archives récemment dépouillé a révélé la présence de nombreux actes demeurés inconnus.

Au début de 1990, le Répertoire des actes du Québec ancien⁵ (PRDH) avait identifié 779 actes de baptême d'immigrants nés à l'extérieur de la vallée laurentienne. À partir de ces données, des chercheurs ont identifié plus de 400 nouveaux actes de baptême tirés des archives françaises. Ces résultats représentaient alors 12 % des actes retracés des quelque 10 000 pionniers établis par mariage au Canada. Il restait donc beaucoup à faire pour atteindre un pourcentage plus significatif (au

⁴ L'institut généalogique Drouin avait obtenu du Gouvernement du Québec la permission de microfilmer les registres paroissiaux du Québec des origines à 1940. La collection de 2 365 microfilms a été rendue publique en 1997 par Jean-Pierre Pépin. Cette collection permet un accès aux registres au-delà de la période de restriction.

⁵ Hubert Charbonneau et Jacques Légaré, *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980-1990, 47 vol. et données internes non publiées.

moins 25 % espérait-on) permettant ainsi de meilleures analyses des flux migratoires entre la France et le Canada.

Les sources primaires au Québec

Les généalogistes québécois étant de plus en plus intéressés à trouver les actes civils et notariés de leurs ancêtres en France, des chercheurs comme Denis Beauregard, Marcel Fournier, Yves Landry et Normand Robert ont évoqué, dès 1995, l'idée de créer une banque de données sur les migrants de la Nouvelle-France. Le projet prend naissance en 1996 par la préparation d'une liste initiale.

Avant de faire appel aux généalogistes français, il était nécessaire de dresser un répertoire exhaustif des actes connus pour éviter d'entreprendre des recherches inutiles. Une première énumération, compilée au printemps 1997, a permis de repérer 1 210 actes de baptême de migrants, mariés en France ou en Nouvelle-France, et établis au Canada entre 1621 et 1865. Cette liste, élaborée à partir des dictionnaires, des revues généalogiques et des archives personnelles des généalogistes, aura permis d'ajouter quelque 400 nouveaux actes à la base de données du PRDH.

Pour mettre en place un projet basé sur une expertise scientifique, des discussions sont alors entreprises avec deux partenaires essentiels : le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH), dont la banque de données identifiait tous les émigrants français établis au pays des origines à 1800, et la Société de recherche historique Archiv-histo qui gère une banque d'actes notariés qui s'étend actuellement de 1631 à 1775. Ces deux organismes ont accepté de fournir les données sur les migrants inscrits à leur répertoire respectif. Les actes de mariage du Québec ancien et les contrats de mariage permettaient de compléter des fiches de recherche sur lesquelles sont inscrites des informations appropriées concernant les pionniers. D'autres actes, comme les décès, les recensements, les registres d'hospitalisation et les certificats de liberté au mariage permettaient de pallier aux mariages incomplets, perdus ou célébrés hors du territoire de la vallée laurentienne.

Le Fichier Origine

Le projet de recherche sur les origines familiales des émigrants français et étrangers établis au Québec est une idée originale de l'historien Yves Landry. Le projet préliminaire a été soumis aux généalogistes français lors du congrès de la Fédération française de généalogie tenu à Besançon en mai 1995.

La mise en œuvre du projet a été coordonnée par Marcel Fournier et proposée à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, en octobre 1997. Il est le résultat d'un partenariat entre plusieurs organismes qui ont accepté de participer à l'élaboration du projet et de signer un protocole à cet effet en janvier 1998. Ce protocole a, par la suite, été entériné par la Fédération française de généalogie en mars 1998. Le *Fichier Origine* allait dorénavant constituer un répertoire informatisé des actes de l'état civil trouvés dans le cadre du projet franco-québécois de recherche sur les origines familiales des émigrants français et étrangers⁶ établis au Québec des origines à 1865.

L'objectif du projet est de rendre accessible à tous les généalogistes et chercheurs une source de renseignements crédibles sur l'origine des pionniers et des pionnières des origines à 1865. La coordination du projet est assurée au Québec par l'historien et généalogiste Marcel Fournier et en

⁶ Les migrants natifs des autres pays d'Europe et de la Nouvelle-Angleterre ont été ajoutés au Fichier Origine en 1998. Ils sont désignés comme étrangers par rapport aux immigrants d'origine française.

France par le généalogiste Célestin Denis. Le *Fichier Origine* est financé par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie qui reçoit une aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du Fonds de l'autoroute de l'information.

La contribution française

Au printemps 2005, une quarantaine d'associations généalogiques, oeuvrant dans différentes régions françaises, avaient accepté de participer à ce projet international. Plusieurs cercles ont confié à leurs membres les fiches de dépouillement qui permettent d'identifier les émigrants de leur région partis pour le Canada.

De 1998 à aujourd'hui, 6 236 fiches de recherche ont été complétées par Dominique Ritchot, recherchiste au *Fichier Origine* depuis deux ans, et transmises à des partenaires français. En décembre 2004, près de 1 840 fiches complétées avaient été retournées par les cercles généalogiques français au coordonnateur québécois. Ces fiches contiennent des renseignements concernant le baptême du pionnier et, dans certains cas, le mariage de ses parents. Plusieurs fiches comportent aussi des annotations diverses sur les antécédents familiaux du migrant, des données précieuses pour les généalogistes québécois. Par ailleurs, plusieurs chercheurs indépendants apportent régulièrement leur collaboration à l'enrichissement du *Fichier Origine*. Les noms de ces collaborateurs sont indiqués en regard des noms des pionniers inscrits au répertoire informatisé. Les contributions les plus significatives nous sont venues de Jean-Marie Germe, Denis Beauregard, Jean-François Paboul, Jean-Paul Macouin, Ghislaine LeMauff, Josée Tétreault, Guillaume Lévêque et Marguerite Morisson.

Des ajouts à la base de données

Le *Fichier Origine*, qui au départ se voulait un répertoire des actes de naissance et de baptême des pionniers et pionnières, c'est-à-dire des émigrants français et étrangers, mariés au pays ou arrivés avec leur conjoint, s'est récemment enrichi de nouvelles données nominatives. Depuis janvier 2000, le répertoire comprend également les actes connus des membres de la famille immédiate du migrant tels : le baptême, le mariage ou le décès de ses parents, d'un frère ou d'une sœur pour les pionniers dont l'acte de baptême n'a pas été retracé dans les archives françaises.

Depuis le début de 2001, il comprend aussi les noms de quelque 800 migrants célibataires, civils et religieux, établis au Canada entre 1620 et 1865. Ces nouvelles données, tirées en bonne partie de publications canadiennes en ce qui concerne les 631 religieux et religieuses, permettent d'obtenir des résultats plus significatifs au sujet du nombre et la provenance des émigrants français et étrangers présents au Canada.

Des résultats significatifs

Depuis la diffusion du *Fichier Origine* dans Internet, au début de 1998, les résultats sont impressionnants tant au point de vue quantitatif que qualitatif. En janvier 1998, le répertoire comprenait 1 262 actes tandis qu'en avril 2005 il en compte 4 270. Pour ce qui est des immigrants français dont on connaît l'origine précise, 96 % se sont établis au Canada avant la Conquête (1760) tandis que les autres sont arrivés au lendemain du Traité de Paris (1763). Parmi ceux-ci, on signale la présence d'une soixantaine d'émigrés de la Révolution française : des ecclésiastiques pour la plupart, mais également une vingtaine de laïcs⁷.

⁷ Marcel Fournier, *Les Français au Québec 1765-1865. Un mouvement migratoire méconnu*, Septentrion, 1995, p. 59-63.

Le *Fichier Origine* permet maintenant de dresser des statistiques intéressantes quant à l'origine des pionniers et des pionnières du Canada. Par ailleurs, l'identification de 1 452 actes de mariage des parents pionniers permet aux généalogistes de repérer une génération supplémentaire.

Évolution des données du *Fichier Origine* entre 1998-2005

Versions	Actes		
	identifiés	relatifs	total
Janvier 1998	1 262	n/a	1 262
Janvier 1999	1 713	n/a	1 713
Janvier 2000	2 021	339	2 360
Janvier 2001	2 939	606	3 545
Avril 2002	3 112	688	3 800
Juillet 2003	3 255	745	4 000
Avril 2004	3 325	880	4 205
Avril 2005	3 774	896	4 270

Les actes identifiés sont ceux pour lesquels on a retracé la naissance ou le baptême du migrant. Les actes relatifs, sont des actes concernant la famille immédiate du migrant qui permettent de relier celui-ci à un lieu d'origine présumé ou probable.

Parmi les données révélées par le *Fichier Origine*, quatre composantes apparaissent comme essentielles à la connaissance des pionniers de la Nouvelle-France : le nom patronymique, l'âge, l'origine et les antécédants familiaux. Voyons en détail ces différents éléments.

Le nom patronymique au Canada

Avant d'examiner les patronymes existant en Nouvelle-France, il est important de connaître quelques notions étymologiques des noms de famille au Québec. René Jetté écrit à ce sujet : « *Le surnom est omniprésent dans l'histoire généalogique des Québécois d'origine française. Aussi longtemps qu'il persiste à être utilisé, il ne se transmet que dans la descendance du premier porteur, à l'exclusion, par conséquent, de ses collatéraux. Et jusqu'au début du XX^e siècle, il risque à tout moment de remplacer temporairement ou pour toujours le patronyme originel d'au moins le tiers des immigrants débarqués en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles* »⁸.

Les surnoms ont donc été introduits au pays par les immigrants eux-mêmes, surtout par les soldats qui ont généralement reçu un surnom ou un sobriquet lors de leur engagement dans les troupes coloniales. C'est ainsi qu'au Canada on retrouve des noms reliés par un « dit » comme Pasquier dit Lavallée, Gélinas dit Bellemar, Fournier dit Préfontaine, Morel dit Legrand, Renel dit Lebrun, Élie dit Breton, Gauthier dit Champagne, Goguet dit Sansoucy ou Bénard dit Laterreur. À l'appel de ces noms, on constate que les surnoms sont généralement tirés d'un lieu géographique, de caractéristiques physiques, de qualités ou de défauts.

⁸ René Jetté, *Traité de généalogie*. Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 78.

Le généalogiste Denis Beauregard fait remarquer : « *Il est intéressant de constater l'apport du Régiment de Carignan à l'utilisation si répandue des surnoms. Il y a d'un côté, la concentration à la fois des surnoms autour du Lac Saint-Pierre et des seigneuries accordées à d'anciens officiers du régiment. D'un autre côté, on retrouve dans la province du Dauphiné une bonne quantité de surnoms et comme il s'agit de la province d'origine de plusieurs seigneurs issus de ce régiment (Contrecoeur, Verchères, Sorel et Saint-Ours) et aussi le lieu de séjour du régiment avant sa traversée de l'Atlantique, il est normal que ceux-ci se soient transplantés au Canada* ».

Il y a deux siècles, les habitants employaient régulièrement le patronyme ou le surnom et même les deux à la fois. Cette habitude cesse à la fin du XIX^e siècle lorsque les citoyens ont adopté définitivement le patronyme ou le surnom. Pour ces raisons, il existe aujourd'hui au Québec des Préfontaine qui descendent des Fournier, des Sansoucy qui descendent des Goguet et des Champagne qui ont pour ancêtre un Gauthier.

Les noms composés ne se limitent pas aux roturiers, certains patronymes appartiennent à la noblesse dont les porteurs ont conservé la particule comme les Pécaudy de Contrecoeur, Le Gardeur de Repentigny, Morel de la Durantaye et Noël de Tilly. Comme pour les roturiers, plusieurs familles, d'origine noble ont adopté, à la fin du XIX^e siècle, l'un ou l'autre des patronymes. C'est ainsi qu'on retrouve au Québec des Legardeur et des Repentigny ou encore, des Noël et des Tilly.

Cette situation existe aussi en France, en Acadie, en Louisiane et en Écosse. Ce qui caractérise le Québec, c'est la quantité de surnoms rencontrés. Elle s'ajoute aux transformations orthographiques des patronymes, qui au cours des siècles, se sont peu ou considérablement modifiés selon la graphie originelle de ceux-ci, tel Paquet et Paquette, Guay et Castonguay ou Langevin et Bergevin ou Larin, Lorrain et Laurin qui souvent identifie un même individu.

Les patronymes de France en Nouvelle-France

Les recherches effectuées en France permettent, à l'occasion, d'identifier le véritable nom du migrant ou de découvrir sa graphie usuelle. Bien que dans 75 % des cas, les noms de famille signalés en Nouvelle-France sont, à peu de chose près, identiques à ceux employés en France, il n'en demeure pas moins que plusieurs patronymes ont subi des transformations mineures dans certains cas, et importantes pour d'autres.

Les noms de famille figurant au *Fichier Origine* rétablissent, à l'occasion, l'orthographe employée en France, souvent déformée par le migrant lui-même ou par les curés et les notaires qui les ont transcrits. La Nouvelle-France a accueilli des immigrants provenant de toutes les provinces de France, sauf la Corse, bien que la plupart proviennent des provinces de l'ouest de l'Hexagone. Il n'a donc pas toujours été facile pour un curé champenois d'écrire le nom d'un pionnier du Languedoc ou pour un curé breton d'écrire le nom d'un immigrant alsacien. L'identification du nom d'origine permet souvent de remonter une ou deux générations plus loin. Voici quelques exemples de patronymes légèrement modifiés dans leur graphie et écrits différemment en France et au Québec.

Les **Demers** du Québec sont des **Dumets** de Normandie.

Les **Girondeau** de chez nous sont des **Girardeau** de Guyenne.

Les **Léger** de la Nouvelle-France sont des **Ligier** du Poitou.

Les **Maranda** du Canada sont des **Morandea** d'Aunis.

Les **Policain** du Québec sont des **Le Poliquen** de Bretagne.

Par contre, certains patronymes ont subi des transformations plus marquées qui rendent difficile la recherche des antécédents familiaux. C'est le cas pour les noms suivants :

Les **Drouillard** de chez nous sont des **Rouillard** en Mayenne.
Les **Garnier** du Canada sont, entre autres, des **Grenier** dans le Maine.
Les **Moineau** de la Nouvelle-France sont des **Jamoineau** au Poitou.
Les **Laurendeau** du Québec sont des **Rolandeau** en Aunis.
Les **Phaneuf** du Canada sont des **Farnsworth** en Nouvelle-Angleterre.

Dans d'autres circonstances, certains pionniers ont carrément changé de nom à l'occasion de leur migration vers le nouveau monde. Les raisons qui les ont amenés à changer de patronyme sont souvent nébuleuses bien que dans certains cas, on en connaisse les raisons. Pour les pionniers suivants, les preuves de leurs filiations ont été confirmées par l'identification de leurs antécédents paternel et maternel.

Adolphe-Pierre Bernard avait été baptisé sous le nom de Louis-Zacharie Chadrin, le 5 novembre 1808, à Layecourt dans la Meuse. Il change son nom pour éviter l'emprisonnement et se réfugie au Canada en 1834.

Pierre Limoge dit Jolicoeur avait été baptisé sous le nom de Pierre Armand, le 14 février 1669, dans la paroisse Saint-Surin, ville de Bordeaux en Gironde. On ne connaît pas la raison du changement de nom.

Jacques Robidas dit Manseau a été baptisé sous le nom de Jacques Le Pelletier, le 14 août 1665, dans la paroisse Saint-Nicolas, ville du Mans dans la Sarthe. On ne connaît pas la raison de ce changement.

Les origines en France

Le lieu d'origine précis des émigrants français établis au Canada constitue une information précieuse pour les généalogistes québécois. Pour établir ce lieu, qui n'est pas nécessairement le lieu de naissance, les chercheurs ont surtout recours à deux documents d'archives : l'acte de mariage et le contrat de mariage. Les renseignements obtenus à partir de ces documents archivistiques peuvent être corroborés ou suppléés par des actes d'hospitalisation, de confirmation, de citoyenneté ou des certificats de liberté au mariage.

Les sources canadiennes ne sont pas toujours précises quant au lieu d'origine du pionnier. On ignore souvent si le migrant a déclaré son lieu de naissance, le lieu de résidence de ses parents ou son dernier lieu de résidence lors de la rédaction de l'acte de mariage. Il arrive fréquemment que le pionnier ait indiqué le vocable d'une paroisse religieuse accolé à un évêché comme lieu d'origine. C'est ainsi que Henri Pierre déclare être originaire de la paroisse Saint-Gervais dans l'évêché d'Avranches. Comme il y a une paroisse Saint-Gervais dans la ville d'Avranches et une commune qui porte le même nom dans ce diocèse, il n'est pas évident de déterminer l'origine de ce pionnier. Autre exemple, René Fillastreau (Filliatreau) se déclare de Saint-Antoine d'Angliers alors que Saint-Antoine est le vocable d'un Prieuré.

Dans le passé, les chercheurs ont souvent confondu les paroisses des villes et celles des communes portant des vocables religieux identiques comme Saint-Germain dans le département de la Vienne et la paroisse de Saint-Germain dans la ville de Poitiers. Pour identifier l'origine du pionnier, il faut obligatoirement retracer son baptême dans les anciennes archives paroissiales françaises.

Les actes consignés au *Fichier Origine* permettent d'identifier les origines familiales de 4 270 migrants établis au Canada entre 1621 et 1865. De ce nombre, le lieu de baptême précis a été identifié pour 3 774 d'entre eux. Il s'agit de résultats importants qui permettent des analyses des

courants migratoires beaucoup plus exhaustives. Pour les généalogistes, la découverte du lieu de naissance de leur ancêtre a quelque chose de magique et de sentimental à la fois.

À ce sujet, le généalogiste et internaute québécois Denis Beauregard écrit : « *Certains généalogistes veulent avant tout savoir d'où est venu le premier ancêtre ayant traversé l'Atlantique. Pour eux, le Fichier Origine joue le rôle de l'empreinte dans la terre d'origine, du premier berceau de la race dont ils sont issus. D'autres généalogistes aimeraient faire un pèlerinage, respirer le même air, les mêmes parfums, les mêmes champs de blé ou les mêmes bosquets que l'Ancêtre, celui avec un grand A. Pour eux, le fondateur de leur race a statut de héros. Se recueillir quelques instants en l'église qui le vit baigner sous l'eau du baptême, même si parfois l'édifice a été reconstruit, c'est sentir des vibrations magiques émanant d'un horizon si lointain et pourtant si près. Le Fichier Origine est alors leur visa d'entrée, l'adresse du port vers lequel ils pourront naviguer en toute sérénité* ».

Les données du *Fichier Origine* révèlent souvent des surprises quant à l'origine des migrants venus de France. Si ceux qui se disent originaires des communes rurales sont généralement nés dans ces communes dans une bonne proportion, il en est souvent autrement pour ceux qui se déclarent natifs des villes car souvent, ils ont déclaré leur dernier lieu de résidence plutôt que leur lieu de naissance. Ce phénomène est pourtant courant aux XVII^e et XVIII^e siècles en raison des migrations des gens de la campagne vers les centres urbains à la recherche d'un emploi.

Origine exacte

Pour une grande partie des immigrants, l'origine déclarée en Nouvelle-France se révèle souvent exacte à la lecture des actes de baptême en France. Les indications tirées des archives canadiennes correspondent donc à la réalité. C'est le cas pour les pionniers suivants :

Michel Chrétien a effectivement été baptisé, le 9 mars 1640, dans la paroisse Saint-Ours, ville de Loches, en Indre-et-Loire, lieu qu'il avait déclaré lors de son mariage au Canada en 1665.

Guillaume Dupont dit Leblond, qui a déclaré comme origine la paroisse Saint-Nicolas, ville de Rouen, a bien été baptisé dans cette paroisse le 26 mars 1664.

Thomas Pageau, qui a déclaré comme origine la commune de Saint-Agnan-en-Lassay, dans le département de la Sarthe, a effectivement été baptisé dans cette commune le 28 août 1642.

Origine différente mais rapprochée

Pour d'autres pionniers, des précisions ont été apportées quant au lieu d'origine par rapport à celui déclaré en Nouvelle-France. Ces éléments supplémentaires sont le résultat de recherches minutieuses dans les registres paroissiaux français qui permettent de faire la part des choses entre le lieu d'origine déclaré et le lieu de naissance. Il en est ainsi pour les pionniers suivants :

René Cuillerier dit Léveillé, qui a déclaré comme origine Clermont, près de La Flèche, soit la commune de Clermont-Créans dans la Sarthe, a été baptisé, le 30 octobre 1642, à Mareil-sur-Loir, à deux kilomètres de distance.

Jean Gobeil, qui se disait originaire de Niort dans les Deux-Sèvres, a été baptisé, le 14 octobre 1627, dans la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, commune de Saint-Liguairie, en banlieue de Niort.

François Jarret de Verchères, qui se disait originaire de la paroisse de Chef, archevêché de Vienne, en Dauphiné, que l'on identifie comme Saint-Chef en Isère, venait en réalité de la commune voisine de Vignieu, où il a été baptisé le 26 septembre 1632.

Origine différente et éloignée

Dans d'autres circonstances, plus rares il faut le souligner, le *Fichier Origine* indique un lieu d'origine différent de celui déclaré par l'immigrant au Canada. Pour certains pionniers, il s'agit d'une localité située dans une autre province de France. C'est le cas pour les immigrants suivants :

À son mariage, **Gabriel Auberdon** dit venir de Notre-Dame de Paris, alors que l'on retrouve son baptême dans la paroisse Notre-Dame de Versailles, le 3 septembre 1712.

Simon Daveau dit Boutentrain a déclaré être originaire de la ville de Rouen en Normandie lorsqu'il se marie à Longueuil, près de Montréal, en 1677. En fait, il a été baptisé dans la paroisse Saint-Ours, ville de Loches en Indre-et-Loire.

René Gauthier de Varennes, qui a déclaré être originaire de Becon, évêché d'Angers (identifié comme Becon-les-Granits, en Maine-et-Loire), a été baptisé dans la paroisse Saint-Louan, ville de Chinon, en Indre-et-Loire.

Précision de l'origine urbaine

Le *Fichier Origine* permet aussi de préciser le lieu d'origine des pionniers originaires des villes françaises en y juxtaposant ou en corrigeant le vocable de la paroisse religieuse. On peut désormais préciser l'origine urbaine des pionniers suivants :

Pierre-Paul Bourgeat dit Provençal, qui a déclaré être originaire de Toulon, a été baptisé, le 10 décembre 1706, dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Seds, ville de Toulon dans le Var.

Noël Chartrain, qui a mentionné comme origine la paroisse Saint-Pierre-du-Boille, ville de Tours, a pourtant été baptisé, le 11 mars 1658, dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Riche de la même ville.

Jean Clément dit Lapointe, qui a déclaré être originaire de la ville de Nancy, a été baptisé, le 15 juillet 1629, dans la paroisse Notre-Dame, ville de Nancy dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

Origine inconnue

Pour certains pionniers, le lieu d'origine ou de la naissance demeure inconnu d'après les registres paroissiaux québécois. Cette situation est courante lorsqu'un pionnier ou une pionnière s'est marié en France avant de venir au Canada. Les recherches effectuées dans le cadre du projet du *Fichier Origine* permettent de retracer l'origine de quelques-uns de ces pionniers dans la mesure où leurs patronymes ne sont pas trop répandus. Des résultats précis ont été apportés pour les immigrants suivants :

Adrien Bétourné dit Laviolette, dont l'origine et le nom des parents étaient inconnus, a été baptisé dans la commune de Saint-Crépin-Ibouvilliers dans l'Oise. Son origine et son ascendance nous sont maintenant connus par le mariage de ses parents dans cette même commune le 30 mai 1634, et grâce à la rareté du patronyme.

Hilaire Bourgine, dont l'origine, la filiation et la date de son mariage en France étaient inconnues, a été baptisé, le 16 janvier 1650, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Poitiers. Son identité est révélée dans son contrat de mariage passé à La Rochelle en 1687.

Jacques Pillereau, dont l'origine et la filiation étaient inconnues, a été baptisé, le 10 mai 1678, dans la paroisse Saint-Denis, ville d'Amboise en Indre-et-Loire. Son origine est maintenant connue en raison de la concordance de plusieurs éléments qui rattache le migrant et le natif d'Amboise.

Origine présumée

Dans certains cas, on ne peut retracer l'acte de baptême d'un pionnier en raison des lacunes rencontrées dans les registres paroissiaux français. La recherche des actes de baptême des frères et sœurs du pionniers ou du mariage de ses parents permettent souvent d'établir une probabilité raisonnable quant au lieu d'origine du migrant. C'est ainsi que l'on peut présumer que les immigrants suivants sont originaires des localités déterminées dans les actes des collatéraux :

Jacques Clément est probablement né à Saint-Pair-sur-Mer dans le département de la Manche vers 1712, puisque sa sœur Marie-Marguerite y a été baptisée le 16 janvier 1721.

Nicolas Fournier est apparemment né à Marans en Charente-Maritime, en 1642, année où il y a des lacunes dans les registres, puisque son frère François a été baptisé dans la paroisse Saint-Étienne, le 11 mars 1636. De plus, quatre autres frères et sœurs ont été baptisés dans la même paroisse en 1632 et 1641.

Jacques Renaud pourrait être né à La Rochelle vers 1625, puisque ses parents se sont mariés le 4 octobre 1631 dans la paroisse Sainte-Marguerite, ville de La Rochelle.

L'âge des migrants

En l'absence de l'acte de baptême, les généalogistes québécois ont généralement recours à l'âge déclaré à l'occasion du mariage de l'ancêtre, d'un recensement ou de son décès pour établir l'année approximative de sa naissance. Or, à l'époque de la Nouvelle-France et même au-delà de cette période, les habitants du pays avaient souvent tendance à se vieillir pour paraître plus mature ou pour paraître être décédé à un âge plus respectable. Dans la pratique, les immigrants déclarent souvent un âge qui varie de plus ou moins trois ans par rapport à leur âge réel. Une analyse des données du *Fichier Origine* avec ceux du PRDH a permis d'identifier 42 cas où l'écart entre l'âge déclarée en Nouvelle-France et l'âge réel était supérieur à cinq ans.

Les actes de baptême trouvés en France permettent de calculer avec précision l'âge des individus, non plus en ne tenant compte de leurs affirmations, mais par un calcul mathématique simple. Le démographe Hubert Charbonneau mentionne à ce sujet : « *L'âge est peut-être la variable la plus importante de l'analyse démographique, car sans cette donnée toute étude de la mortalité comme de la fécondité ou de la nuptialité, et aussi des migrations se trouverait des plus limitée* ». Les données concernant l'âge sont donc précisées pour de nombreux pionniers :

Françoise Beaucier, de Saint-Georges-du-Rosay dans la Sarthe, née en 1634, selon son acte de décès survenu à Québec en 1684, a été baptisé le 20 mai 1621 dans cette paroisse.

Étienne Corriveau, de Fontclaireau en Charente, a déclaré être né en 1643 au recensement de 1681, alors qu'il a été baptisé le 16 janvier 1646 dans la même commune.

Marguerite Leclerc, de Tours en Indre-et-Loire, qui a déclaré être née en 1636 au recensement de 1681, a été baptisée dans la paroisse Saint-Symphorien de Tours le 20 juillet 1629.

Les antécédents familiaux

Une autre donnée importante concerne la filiation des immigrants. Les registres de la Nouvelle-France ne mentionnent pas toujours le nom des parents des pionniers. Cette situation se produit lorsque les pionniers ne l'ont pas déclaré à leur mariage ou qu'ils se sont mariés en France, sans que les informations relatives à leurs antécédents familiaux ne soient révélées. Dans la pratique, pour les couples mariés, on situe généralement la date de leur mariage d'après la date de naissance du premier enfant connu.

Le nom de la mère

La comparaison des renseignements nominatifs contenus dans l'acte de mariage en Nouvelle-France et l'acte de baptême en France permet d'observer quelquefois des divergences concernant la filiation. En plus des variantes dans les prénoms des parents, on remarque aussi des contradictions dans le nom de la mère du pionnier. Bien qu'il s'agit, le plus souvent, de variations orthographiques comme Caillière au lieu de Caillé ou Legray au lieu de Legris ou encore Guyon au lieu de Guillon, il arrive parfois que le nom de la mère soit différent de celui déclaré par le migrant à son mariage au pays. C'est le cas pour 112 pionniers inscrits au *Fichier Origine*.

Dans ce cas, il est possible que la mère du pionnier soit décédée lorsque l'individu était en bas âge, et que son père, devenu veuf, se soit remarié peu de temps après. Pour l'immigrant nouvellement arrivé au pays, il était plus facile de se remémorer le nom de sa mère adoptive que celui de sa mère naturelle. C'est probablement le cas pour les pionniers suivants :

Michel Fily de Kerrigou, natif de Spézet dans le Finistère, déclare à son mariage, en 1705, qu'il est le fils légitime de Jean et de Jeanne (Thérèse) Provost alors qu'à son baptême, le registre de la paroisse Saint-Pierre à Spézet indique qu'il est le fils de Jean et de Geneviève Meunier.

Mathurin Jousset dit Laloire déclare être originaire de Saint-Germain-d'Arse, Anjou, identifié comme Saint-Germain-d'Arcé en Sarthe et fils de Mathurin et Antoinette Poyère. On trouve dans les actes de cette commune qu'il est en fait le fils d'Antoinette Besnard et que son père s'est remarié avec Pasquière Poyer lorsque Mathurin avait quatre ans.

Louise Michaud, de Sennevoy-le-Haut dans l'Yonne, déclare à son mariage, en 1670, que sa mère est Marguerite Tessier alors qu'à son baptême en 1645, on mentionne le nom de Marguerite Matret.

L'absence de filiation

Les données du *Fichier Origine* indiquent aussi des filiations inconnues en raison de l'absence du nom des parents à un acte ne permettant pas d'établir la filiation d'un pionnier en Nouvelle-France. Bien qu'il soit difficile de prouver, hors de tout doute, la filiation de certains immigrants, il est possible d'y remédier dans des circonstances bien particulières. On peut présumer qu'il s'agit du même individu lorsque les renseignements fournis dans un acte de baptême ou de mariage correspondent aux indications fournies dans un acte rédigé en Nouvelle-France.

Le fait généalogique est présumé lorsqu'il s'agit d'un patronyme pas trop commun (Dupont, Martin, Roy, par exemple), que le lieu d'origine en France et l'âge correspondent aux indications fournies par le pionnier au Canada. La filiation est aussi prouvée par des actes de mariage consignés dans les registres paroissiaux ou notariés de France.

Jacques Batreau dit St-Amand est né vers 1668 à Poitiers ou à La Rochelle selon différentes sources canadiennes. Il est probablement le fils de Michel Batreau et de Marguerite Rat, baptisé dans la paroisse Saint-Didier, ville de Poitiers, le 1er novembre 1669. Les renseignements mentionnés dans les actes paroissiaux de France et du Québec sont concordants en ce qui concerne l'âge et le lieu d'origine. Il s'agit donc d'une filiation présumée.

René Chartier, né vers 1623, de la paroisse de Saint-Jean-de-Montierneuf, ville de Poitiers dans la Vienne a pour parents Pierre et Marie Paillé selon l'acte de baptême du 26 juillet 1625 consigné dans le registre de la paroisse de Saint-Savin, ville de Poitiers. La filiation de René Chartier est confirmée par la mention de ses parents lors de son mariage célébré, le 7 août 1645, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Montierneuf, ville de Poitiers.

David Pauperet, né en 1683, de la ville de Châteauroux dans l'Indre aurait pour parents Claude et Marguerite Noblet selon l'acte de baptême célébré dans la paroisse Saint-André de Châteauroux, le 22 octobre 1683. La filiation est présumée par l'union des parents et les indications inscrites à leur contrat de mariage passé à Châteauroux le 24 février 1681.

D'autres données intéressantes

Le *Fichier Origine* contient d'autres informations permettant une meilleure connaissance de nos ancêtres. La génétique et la religion sont des aspects non-négligeables concernant les pionniers de la Nouvelle-France.

La génétique

La médecine moderne identifie près de 9 000 maladies héréditaires. La recherche dans ce domaine constitue donc un aspect important pour les généticiens qui souvent doivent avoir recours à la généalogie pour étudier certaines maladies transmises par les générations antérieures. Le Québec, comme certains pays scandinaves, est une terre de prédilection pour l'étude des caractères biologiques entre les générations. La concentration des familles souches et l'homogénéité des populations qui s'étend sur une période de trois siècles fait du Québec un champ de recherche privilégié.

Le docteur Denis Leblond, dans un article publié dans *l'Ancêtre*⁹, décrit certaines maladies héréditaires retrouvées dans une proportion plus importante au Québec qu'ailleurs dans le monde. L'hyperchylomicronémie familiale dont la fréquence mondiale est d'un cas sur un million est présente dans cent cas par un million au Québec. L'hypercholestérolémie familiale dont la fréquence mondiale est de un cas sur 500, est fréquente dans un cas sur 270 au Québec francophone et dans une proportion d'un cas sur 154 dans le Nord-Est du Québec.

La dystrophie musculaire oculopropyngée, une maladie assez rare, caractérisée par l'affaiblissement des paupières, a été identifiée chez 240 individus dans la région de Montmagny-L'Islet en 1967. Le docteur André Barbeau, et plus récemment, les docteurs Brais, Bouchard, Tomé et Fardeau, qui étudient cette maladie héréditaire, ont retracé la présence de cette maladie dans la

⁹ *L'Ancêtre*, Revue de la Société de généalogie de Québec, février 2000, p. 153-164.

région de Niort, en France. Ils ont également identifié les trois sœurs qui ont introduit la mutation au Québec en 1648.

L'identification des lieux d'origine et l'identification des antécédents familiaux des pionniers du Québec ancien permettent aux généticiens de remonter de quelques générations l'arbre généalogique des Québécois. Avec ces nouvelles données, ils pourront, peut-être, établir en France les souches familiales et régionales de certaines maladies héréditaires repérées au Québec. Grâce à ces données, les généticiens peuvent également étudier les liens familiaux entre les fondateurs.

Pour le démographe Hubert Charbonneau : « *Le Fichier Origine fournit aussi des informations sur l'activité et donc sur le milieu social des parents des immigrants. En confirmant le lien généalogique de l'immigrant avec son père et sa mère, il fournit une base essentielle à la recherche centrée sur la génétique des populations* ».

La religion

A colonisation de la Nouvelle-France a toujours été réservée, à partir de 1663, aux immigrants ayant la nationalité française et affichant la religion catholique. Ces exigences n'ont pas toujours été appliquées à la lettre. En ce qui a trait à la nationalité, les démographes ont déterminé qu'environ 3,5 % des pionniers avaient une autre nationalité que française. Parmi ceux-ci, on retrouve, dans une bonne proportion, des individus qui ont séjourné en France avant de passer au Canada.

Par contre, pour la religion, les statistiques sont moins certaines. Le généalogiste Michel Barbeau a identifié 321 Huguenots établis au Canada des origines à 1763¹⁰. Si quelques-uns étaient des protestants notoires qui ont dû abjurer la religion prétendue réformée, il n'en est pas toujours ainsi pour certains immigrants originaires de la Charente, de la Vendée ou de la Normandie. En retraçant leurs actes de baptême dans les archives françaises et dans celles des colonies de la Nouvelle-Angleterre, on peut établir que 167 pionniers étaient de religion protestante à la naissance du moins.

Pour l'historien Robert Larin, auteur d'une étude sur l'histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec¹¹, : « *Les données du Fichier Origine ont permis une meilleure analyse des lieux d'origine en France des protestants de Nouvelle-France et dans certains cas, des liens familiaux qui les unissaient* ». Voici les noms de quelques Huguenots :

Pierre Dorion, baptisé le 28 juillet 1658, au temple de Salies-de-Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques, n'a pas fait mention de son appartenance religieuse à son mariage en 1688.

Pierre Duranceau dit Brind'Amour, baptisé le 24 mars 1669 au temple de la ville de Niort, avait abjuré la religion prétendue réformée à Niort le 22 mai 1682.

Isaac-Laurent Tareau dit Champagne, baptisé le 8 novembre 1665, au temple de Champagne-Mouton en Charente n'a pas révélé qu'il était de religion protestante lors de son mariage à Lauzon en 1692.

¹⁰ Barbeau, Michel dans <http://pages.infinitif.net/barbeaum/fichier/index.htm>. Robert Larin fait remarquer que ceux qui sont baptisés huguenots ne le sont pas nécessairement au moment où ils arrivent au Canada. Paul Lejeune et Pierre Duranceau sont des exemples parmi tant d'autres.

¹¹ Robert Larin, *Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec*. Éditions de la Paix, 1999.

Conclusion

La complémentarité des registres paroissiaux de France et du Québec ancien ne fait plus de doute. Les registres français et européens apportent des précisions cohérentes à l'identification d'un rameau non négligeable de la famille de souche française en Amérique du Nord. La rigueur des généalogistes de part et d'autre de l'Atlantique et leur sens de la recherche méthodique permet de pousser toujours plus loin leurs enquêtes au sujet de nos ancêtres. Le projet du *Fichier Origine* est un bel exemple des potentialités et des complémentarités de la recherche franco-québécoise dans les domaines de l'histoire, de la démographie et de la généalogie.

L'historien québécois Robert Larin écrit à propos du *Fichier Origine* : « *De telles recherches généalogiques permettent aussi de reconstituer des liens entre les pionniers issus d'un même foyer d'émigration et de mettre le doigt sur les traditions migratoires et des migrations en chaîne s'appuyant sur des réseaux d'entraide familiale ou de solidarité de provenance qui se maintenaient, parfois pendant plusieurs générations, entre les immigrants du Canada, leur famille française et leur terroir d'origine* ».

Pour ces raisons, le *Fichier Origine* constitue une banque de données exceptionnelle qui mérite d'être connue et exploitée par la communauté généalogique et scientifique. Il a l'avantage d'apporter des résultats précis concernant nos origines qu'elles soient européennes ou étrangères.

Critère concernant les données du *Fichier Origine*

Denis Beauregard, généalogiste

Quels appels ont poussé ces émigrants, quelquefois des familles entières, vers les voiliers en partance ? L'esprit d'aventure, alors très répandu, la misère affreuse en quelques provinces, en Normandie, par exemple, la perspective d'une terre à posséder, terre « en friche depuis la naissance du monde », disaient les *Relations* des Jésuites. Ce dernier appât, exploité par les propagandistes, a dû être d'une séduction puissante sur le prolétariat agricole.

Lionel Groulx, 1950¹

Il n'est pas facile de présenter le *Fichier Origine* en quelques lignes en raison de la variété des données qu'il contient et de son évolution au cours des trois dernières années. En plus de trouver une courte description de notices typiques présentées dans le répertoire, le lecteur pourra suivre les raisonnements qui nous ont amené à y inclure ou exclure des migrants.

Description du Fichier Origine

Toutes les notices sont présentées dans la même forme et les données qu'elles contiennent sont également présentées dans le même ordre. Chaque notice comprend un certain nombre d'informations qui ont été déterminées lors de l'élaboration du *Fichier Origine*. Le tableau II dans la section des annexes décrit les critères utilisés lors de la saisie des données.

Les données du tableau

Le nom du migrant et sa graphie usuelle sont tirés du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René Jetté et du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Cyprien Tanguay. Le classement alphabétique des notices du *Fichier Origine* correspond aux entrées de ces deux publications.

◆ L'identification du migrant :

- ◇ Le patronyme du migrant tel que trouvé dans ces dictionnaires, suivi d'un surnom éventuel : **AMYOT / VILLENEUVE** ou du nom trouvé à l'étranger : **ARVISÉ / ARVISAIS**. La séquence de ces noms n'est pas toujours respectée. De plus, le surnom peut être un nom de terre : **AILLEBOUST / COULONGES**.
- ◇ Le prénom du migrant.
- ◇ Le prénom ou le nom donné au baptême : **Jean-Baptiste (b: Jean)** ou avant la venue en Nouvelle-France : **Marie-Françoise (n : Freedom)**.
- ◇ Le numéro de dossier du migrant dont les deux premiers chiffres correspondent à la version du Fichier Origine à raison de deux versions par années depuis 2004.

¹ Lionel Groulx, *Histoire du Canada français*, 1950, t. 1, p. 42

DRAPEAU, Antoine		241323
Statut	Marié, catholique	
Date de baptême	11-01-1648	
Lieu d'origine	Fontenay-le-Comte (Notre-Dame) (Vendée) 85092	
Parents	Pierre et Marie Margoton	
Date de mariage des parents	24-01-1644	
Lieu de mariage des parents	Fontenay-le-Comte (Notre-Dame) (85092)	
Première mention au pays	1666	
Occupation à l'arrivée	Domestique engagé	
Date de mariage	1669	
Conjoint	Charlotte Joly	
Annotation	Quatre sœurs sont baptisées à Fontenay-le-Comte (Notre-Dame) dont Françoise, le 25-05-1645, Marie, le 04-09-1646, Madeleine, le 20-01-1650 et Louise le 08-03-1652. Une plaque commémorative a été apposée sur une maison située au 20, rue Rabelais à Fontenay-le-Comte.	
Identification	DGFQ, p. 360	
Chercheur(s)	Bertrand Drapeau ; Josée Tétreault	
Référence	Ass. famille Drapeau, vol. 2, no 4	
Copie d'acte :	SGCF numérisé	

◆ **L'information biographique :**

- ◇ Le statut du migrant (marié, célibataire ou religieux) Le sexe du migrant peut être déduit de cette information.
- ◇ Si l'acte de naissance (n) ou de baptême (b) est connu : la date et l'endroit.
- ◇ Sinon, le lieu d'origine présumé avec éventuellement l'année approximative de naissance.
- ◇ Si une commune a été fusionnée : à la fois l'ancien et le nouveau nom : Villaret, commune de Blanzay.
- ◇ Le nom du vocable de la paroisse religieuse entre parenthèses : Villaret, commune de Blanzay (St-Antoine)

- ◇ Le code INSEE² avec le nom du département pour les communes actuelles de France, sinon c'est le code INSEE du pays avec le nom de ce pays ou de la région. Dans certains cas où la commune n'est pas identifiée (acte trouvé dans d'autres archives que l'état civil) aucun code INSEE n'apparaît.
- ◇ Le nom des parents du migrant s'il est connu avec les orthographes appropriées.
- ◇ Le métier ou la profession du père lorsque indiqué à l'acte de baptême ou de naissance du pionnier.
- ◇ La date de mariage des parents si cette information est connue suivi du lieu de mariage de ceux-ci, du vocable de la paroisse et du code INSEE. Dans certains cas, cette information est tirée du contrat de mariage indiqué par la date et le nom du notaire.
- ◇ La date d'arrivée ou la première mention du migrant au pays suivi de son occupation à l'arrivée. Ces informations peuvent être variables selon la source utilisée.
- ◇ La date du mariage du migrant ou de la migrante suivi du nom du premier conjoint
- ◇ Une annotation éventuelle qui comprend généralement des informations sur les antécédents familiaux du migrant et de sa famille ainsi que des précisions concernant les patronymes qui peuvent être différents en France et en Nouvelle-France.
- ◇ L'appartenance aux Filles du roi ou au Régiment de Carignan-Salières.
- ◇ Le mariage des parents (m), avec un éventuel contrat de mariage. Le code INSEE de la commune est donné s'il est différent, mais pas le nom du département ou de la région.

◆ Les références :

- ◇ Une référence pour mieux identifier le migrant. La préférence renvoie aux dictionnaires généalogiques comme le DGFQ ou le DGFC ou à d'autres sources disponibles.
- ◇ Le nom du chercheur (ou des chercheurs s'il y a lieu).
- ◇ La première publication québécoise ou la première publication sans égard à l'endroit, où l'information a été publiée.
- ◇ Une information concernant la disponibilité de l'acte de baptême dans les archives du Fichier Origine ou sa disponibilité dans Internet.

Portée du Fichier Origine

Le *Fichier Origine* comprend les migrants dont les actes de naissance ou de baptême ont été trouvés à l'extérieur du Québec actuel, de Plaisance, de l'Acadie et des Forts français de l'Ouest. Un acte est accepté s'il concerne un migrant né ou baptisé dans la partie britannique de Terre-Neuve, dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre et les États-Unis, les Antilles ou sur un autre continent. Le migrant doit être arrivé dans la vallée laurentienne avant 1865 et y avoir séjourné au moins une année.

Depuis janvier 2000, si l'acte de naissance ou de baptême du migrant n'a pas été retrouvé dans les archives françaises, un autre acte significatif identifiant l'origine du migrant a été accepté. La priorité est donnée au premier acte parmi les suivants :

² Le code INSEE est attribué par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques à chaque commune de France. Les deux premiers chiffres identifient le département entre 01 et 95, 2A et 2B étant utilisés pour la Corse. 97 indique un département d'outre-mer et 99 un pays étranger. Dans le cas des États-Unis, l'état est donné au lieu du nom du pays.

- ◆ le mariage du migrant à l'étranger ;
- ◆ le mariage de ses parents (acte ou contrat) ;
- ◆ la naissance d'un frère ou d'une soeur (le plus près de la naissance probable du migrant) ;
- ◆ le mariage le plus ancien d'une soeur ;
- ◆ le mariage le plus ancien d'un frère ;
- ◆ le décès d'un parent ou un autre acte (état civil ou notaire) si on y trouve le nom du parent et de son conjoint ou encore celui du migrant et de son conjoint.

Depuis janvier 2001, les migrants célibataires ont été intégrés au *Fichier Origine*. Bien que les actes proviennent des archives de l'état civil, dans la pratique, un grand nombre d'actes proviennent de sources secondaires établies à partir d'une copie manuscrite ou d'un extrait d'un acte d'état civil. Quelques notices mentionnent ces autres sources, il convient de consulter la référence ou la publication indiquée pour connaître l'origine réelle de l'information. Voici une liste partielle de ces sources secondaires.

- ◆ les lettres de noblesse ;
- ◆ les recensements et registres d'état civil locaux ;
- ◆ les archives militaires et administratives ;
- ◆ les archives notariales, dont des extraits d'actes étrangers ;
- ◆ les archives des communautés religieuses.

Critères d'acceptation d'un acte au *Fichier Origine*

Les chercheurs qui collaborent au *Fichier Origine* disposent habituellement des éléments suivants pour trouver un acte dans les archives françaises et étrangères :

- ◆ le prénom et le nom de famille du migrant, deux éléments ;
- ◆ le prénom et le nom de famille de ses parents, trois éléments additionnels (le patronyme du père étant en général identique à celui du migrant) ;
- ◆ le lieu d'origine déclaré au Canada, un sixième élément ;
- ◆ l'âge déclaré au Canada ou du moins une année approximative de sa naissance permettant de limiter la recherche, un septième élément éventuel.

Un acte est accepté s'il ne contient pas plus de deux éléments différents. Même en tenant compte de ce critère, un acte peut concerner une autre personne. Dans plusieurs cas, un chercheur a pu découvrir un frère ou une soeur homonyme ; dans d'autres cas, on a présumé qu'un baptisé avec un prénom différent était le migrant, alors que celui-ci peut très bien avoir été baptisé dans une paroisse voisine. Voici quelques exemples de variations acceptables.

Variation du patronyme du migrant

François Deslauriers, qui se marie en 1748 avec Suzanne Colin, déclare avoir 43 ans et dit venir de la paroisse de Mauvier, diocèse de Bourges. Il est le fils de Sylvain Deslauriers et de Marie Barthélemy. Ce migrant arrive en tant que sergent de la compagnie de monsieur De Noyan dans les troupes du détachement de la Marine.

Un chercheur français émérite demeurant dans la région, consulte les archives de Mauvières pour y rechercher l'acte en question. Il constate qu'il n'y a aucun Deslauriers dans la commune, ce qui

le surprend peu puisque ce n'est pas un nom du pays. Par contre, en 1705, il trouve le baptême d'un François, fils de Sylvain Baria et Marie Berthomier (une variation de Barthélemy). Le migrant étant un soldat, il aura suivi la coutume en remplaçant son patronyme réel par son surnom, devenant ainsi un Deslauriers. On retrouve six éléments sur sept permettant d'accepter ce migrant dans le répertoire.

Variation du nom des parents

Il s'agit de données présentant le plus grand nombre de différences et d'actes probablement erronés. Par observation empirique, le taux de couples homonymes en Nouvelle-France est d'environ 2 sur 10 000. Il s'agit d'un ordre de grandeur. Le nombre d'actes avec au moins une erreur est beaucoup plus élevé. C'est pourquoi on acceptera une certaine variation dans le nom des parents. Il est vraisemblable qu'en fouillant dans les archives d'une commune voisine, que l'on puisse retrouver d'autres actes plus conformes aux déclarations du migrant.

Le cas le plus courant est sans doute celui du père remarié. Étienne Martin dit Saint-Martin affirme lors de son mariage avec Marie-Anne Martin en 1741, qu'il est le fils de Pierre Martin et Marie-Anne Leduc. Puisqu'il se trompe sur son propre prénom (Pierre lors du mariage, alors qu'il s'appelle Étienne dans d'autres actes), il est compréhensible qu'il confonde les noms de sa mère et de sa belle-mère. L'examen des registres de Pithiviers (Loiret) permet de trouver le baptême d'Étienne, le 13 janvier 1704. Mais, il est alors dit fils de Charlotte Demars, laquelle s'était mariée avec Pierre Martin le 27 novembre 1700. Toutefois, sa mère est décédée avant que le migrant atteigne sa huitième année et son père s'est remarié le 17 novembre 1711 avec Anne-Oliveau Leduc, ce qui correspond à Marie-Anne Leduc.

Le lecteur notera aussi la présence d'actes où il existe une certaine ressemblance entre les graphies surtout dans le cas du nom de la mère du migrant : Boucher et Fouschier, Marie-Renée et Renée Duguay, Cardinau et Garnau, Hurtin et Huétier. Quelque 375 actes présentant des variantes légères ont été vérifiés pour s'assurer qu'il s'agit des mêmes parents selon les actes consultés en France et en Nouvelle-France. Dans 72 cas, les noms des parents présentant une différence notoire ont été indiqués dans les notices. Le *Fichier Origine* accepte une variation de deux éléments.

Variation du lieu d'origine

Sauf lors de confusions entre la Lorraine et la Touraine, il y a très peu d'actes découverts dans une région autre que celle prévue. Par contre, il peut arriver que le lieu d'origine déclaré se réfère à une étape de l'itinéraire parcouru par le migrant et qu'à cette étape on a découvert un autre lieu d'origine. En raison de ces déplacements fréquents, un acte avec un mauvais lieu d'origine ne peut être rejeté à première vue mais il faut une explication sérieuse.

À titre d'exemple, François Meloche, qui épouse Marie Mouflet en 1700, déclare venir de la paroisse Notre-Dame-de-Cougnés, ville de La Rochelle. Il se dit aussi fils de François Meloche et Marie Bloquin. On trouve effectivement à La Rochelle le contrat de mariage de François Meloche, veuf de Marie Peloquin, nom semblable à Bloquin. Mais, François père se marie en 1663 avec Thérèse Hernu et François fils déclare avoir 24 ans et demi en 1700, ce qui le fait naître en 1675 ou 1676. Selon les informations tirées des archives rochelaises, un nouveau lieu d'origine est découvert et c'est à Fontenay-L'Abbatu, renommé entre-temps Frontenay-Rohan-Rohan, que l'on retrouve l'acte de baptême de François, le 11 octobre 1676, fils de Thérèse Hernu. Grâce à la documentation fournie, on a donc pu vérifier que l'origine était valide malgré trois éléments différents, chacun de ces éléments étant expliqué par un document précis.

Variation de l'âge

Une trop grande variation d'âge est le signe d'une erreur probable. Il peut s'agir de la déclaration d'un migrant illettré, d'une erreur en recopiant l'information ou le plus souvent d'un frère ou d'une soeur homonyme. Pour réduire la possibilité d'erreurs, l'âge des migrants a été étudié par l'équipe du PRDH qui a comparé l'année de naissance du migrant en fonction des actes de baptême trouvés, et l'âge déclaré par le migrant (ou une moyenne si plusieurs âges sont donnés). Une différence de moins de cinq ans a été jugée acceptable. Dans les autres cas, la référence a été contre vérifiée et parfois la date a été corrigée. Toutefois, il peut subsister certaines notices affichant une variation d'âge inexplicable.

Même si les âges coïncident, une erreur peut quand même se glisser. Plusieurs situations sont possibles. Par exemple, un migrant peut avoir reçu un prénom à sa naissance mais avoir très jeune emprunté, sans plus de cérémonie, le prénom d'un frère décédé. Une telle erreur ne peut être décelée si le chercheur s'est seulement arrêté au premier acte possible sans vérifier si l'enfant ne serait pas décédé plus tard.

Crédibilité de l'informateur

Les collaborateurs du *Fichier Origine* ne sont pas toujours des généalogistes reconnus et émérites. Il est impossible au premier abord de savoir si tel acte a bel et bien été trouvé par celui qui revendique la découverte. Pire encore, un collaborateur pourrait avoir retransmis des informations fausses, incomplètes ou volontairement erronées. Bien que cela n'ait pas été une exigence jusqu'à présent, des efforts sont entrepris pour réduire les possibilités d'erreurs en demandant des copies d'acte lorsqu'il y a conflit entre différentes sources.

À la suite à d'innombrables vérifications, il ne devrait pas y avoir d'informations volontairement erronées dans le *Fichier Origine*. Dans certains cas, on peut retrouver des erreurs d'identification concernant la commune d'origine (la plupart des sources consultées ne précisent pas le code INSEE de la commune de sorte qu'il peut, par exemple, y avoir confusion entre deux communes du même nom. Parfois, l'acte ne se trouve qu'aux archives communales ou encore une erreur de lecture ou de date peut ne pas avoir été détectée.

Conclusion

Le répertoire des origines prouvées des pionniers et pionnières du Québec ancien rassemble des données provenant d'une grande variété de sources de qualité très variable et d'environ 500 chercheurs. Certaines informations proviennent de sources publiées il y a plus de cinquante ans et n'ont jamais été vérifiées depuis, d'autres sont connues de puis quelques mois à peine. Pour améliorer la fiabilité, la méthodologie continuera d'évoluer et de nouveaux mécanismes seront développés.

Avril 2005